

programme différent ; que le maintien de cette majorité dépend de l'esprit de loyauté et de discipline de la représentation irlandaise conduite par MacCarthy ; si l'on considère tout cela, si l'on envisage toutes les difficultés que va susciter à M. Gladstone une opposition irréconciliable et menée par des chefs rompus à toutes les manœuvres parlementaires, on est amené à penser que le *great old man* est doué d'une belle audace et qu'il s'est montré plus Gascon qu'anglo-saxon en lançant dans son discours récent cette fière parole :

“ Le parlement irlandais se réunira le premier mardi de septembre prochain. ”

* * *

Aux Etats-Unis, l'événement du mois est l'inauguration du président Cleveland, le 4 mars dernier, et son discours dans lequel il s'est exprimé avec force sur la réduction du tarif.

“ Le vœu du peuple américain, a-t-il dit, est qu'il y ait réforme du tarif. Il s'est prononcé pour un remaniement sur une base plus juste et équitable. Ses mandataires ont reçu un mandat impératif et ils vont avoir à se mettre immédiatement à l'œuvre. Notre tâche doit être accomplie sans hésitation, mais sans esprit de vengeance. Notre mission n'est pas de punir, mais seulement de corriger le mal. Si en voulant rendre justice au peuple nous faisons disparaître des inégalités et des préférences, ce seront des incidents découlant de notre retour au droit et à la justice. Si nous exigeons des réfractaires un acquiescement à la théorie de l'honnête distribution des fonds du trésor public, nous ne ferons qu'insister sur un principe qui est la base de nos libres institutions. ”

* * *

Au Canada, la question des écoles du Manitoba a donné lieu, aux communes fédérales à quelques excellents discours des deux côtés de la chambre. Sir John Thompson a prononcé lui-même un long discours dans lequel il s'est attaché à démontrer que la conduite du gouvernement fédéral, en cette affaire, est dictée par la prudence et le désir de rendre justice à tous, dans la mesure de ses pouvoirs. C'est pour bien faire définir ces pouvoirs qu'il a soumis à la cour suprême la question de savoir si le gouvernement peut intervenir dans le cas actuel. Si le jugement est affirmatif,